



## Demander une carte nationale d'identité

Deux étapes sont nécessaires pour obtenir ou renouveler votre carte d'identité.

Vous trouverez sur cette page l'ensemble des informations pour préparer et réaliser votre démarche en toute sérénité.



**Vous êtes une personne en situation de handicap et cela complique habituellement vos démarches ? Découvrez comment nous contacter via notre page ["Personnes en situation de handicap"](#)**

## Avant de commencer



Cette démarche peut être réalisée :

- > **100% en ligne** : non
- > **Par email** : non
- > **Par courrier postal** : non
- > **Via le service de renseignement téléphonique** : non
- > **En rendez-vous en mairie** : oui ([consulter la liste des mairies](#) ou [prendre rendez-vous en ligne](#))

Cette démarche est **gratuite (sauf perte ou vol de l'ancienne carte d'identité qui nécessite un timbre fiscal de 25 euros)**.

La lecture de cette page prend **5 minutes**.

Pour accéder directement à la démarche, vous pouvez aller directement dans le paragraphe "Comment préparer son dossier à l'avance ?"

## Combien de temps pour obtenir sa carte nationale d'identité ?

La démarche nécessite deux déplacements en mairie, dont le premier sur rendez-vous.

**Délais d'obtention** : de quinze jours à deux mois à compter du dépôt du dossier.

## Période de très forte demande

En raison de la crise sanitaire, de nombreuses demandes de carte d'identité ou de passeport ont été reportées sur la fin d'année dernière et sur ce début d'année, créant une très forte affluence dans toutes les mairies assurant ce service en France.

**Des créneaux de rendez-vous plus nombreux**

Ainsi, alors que la Ville de Brest propose plus de 3 500 rendez-vous par mois, le temps pour obtenir un rendez-vous dans nos accueils s'est fortement allongé.

**Face à l'engorgement constaté dans la délivrance des titres d'identités, en partenariat avec l'Etat, la ville de Brest a décidé, comme certaines autres villes françaises, d'augmenter sa capacité de rendez-vous offerts au public.** Pour cela un centre temporaire d'accueil à l'hôtel de ville permettant de doubler la capacité d'accueil a été ouvert jusqu'au 31 juillet.

Les agents au guichet ou au téléphone n'ont pas davantage de créneaux à vous proposer que ceux figurant [sur notre site internet](#).

## Annulation du premier créneau

En l'absence de créneaux disponibles sur notre site, n'hésitez pas à vérifier régulièrement. Chaque jour de nouveaux créneaux se libèrent. **Et lorsque vous avez trouvé un rendez-vous plus proche, n'oubliez pas d'annuler le 1<sup>er</sup> créneau retenu :**

- > à partir du lien présent dans de votre mail de confirmation
- > ou [par mail](#) (en indiquant vos nom, prénom, date du rendez-vous à supprimer)
- > ou en téléphonant au 02 98 00 80 80



Il est nécessaire de libérer des rendez-vous qui ne seraient pas honorés.

## Comment préparer son dossier à l'avance ?

### Préparer son dossier en ligne

Il est possible de réaliser une pré-demande de carte d'identité en ligne (facultatif) dans le but de constituer un dossier et de gagner du temps.

Cette démarche en ligne permet aussi d'acheter un timbre dématérialisé en cas de perte ou de vol.



### Quels sont les éléments à préparer ?

Pour cela, il vous faut vos identifiants France Connect ou vous créer un compte à l'adresse suivante :

[Pré-demande de carte d'identité](#) ↗

Une fois le formulaire rempli, imprimez si vous le pouvez. Sinon notez le numéro puis, dans tous les cas, prenez rendez-vous dans un délai de six mois, dans une mairie délivrant des cartes d'identité.

### Quelles sont les pièces à fournir ?

La liste des justificatifs à fournir dépend des situations. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur [service-public.fr](#) ↗.

## Comment finaliser son dossier ?

Cette étape s'accomplit sur rendez-vous uniquement. Elle nécessite la présence du demandeur (pour les mineurs, présence du représentant légal et de l'enfant). Elle permet de constituer et de valider votre dossier.

**Durée estimée :** 30 minutes.

Vous avez la possibilité de [prendre un rendez-vous en ligne](#).



Les demandes de rendez-vous pour les cartes d'identité et les passeports étant nombreux ces derniers temps, le calendrier ci-dessus peut être momentanément indisponible. Nous vous conseillons de renouveler votre demande dans les jours qui suivent.

### Comment se déroule la démarche à la mairie ?

L'agent de mairie :

- > rappelle votre pré-demande de carte nationale d'identité, grâce à votre numéro de pré-demande ou grâce au QR code.
- > Ou vous invite à remplir un formulaire Cerfa si vous n'avez pas fait de pré-demande (il est nécessaire de connaître les noms, prénoms et dates de naissance des parents du demandeur).

- > vérifie les pièces de votre dossier,
- > recueille vos empreintes,
- > vous délivre un récépissé de demande de carte nationale d'identité indiquant le numéro de votre demande de carte nationale d'identité.

Vous pourrez alors suivre la production de votre [carte nationale d'identité en ligne](#) ➔  
Votre titre doit être retiré dans un délai de 3 mois.

## NOUS CONTACTER

Vous n'avez pas trouvé l'information que vous cherchiez dans cette page ?



**Consultez notre foire aux questions**



**Ecrivez-nous**

Dernière mise à jour le : **30 June 2022**



### HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826  
29238 BREST CEDEX 2  
Tel. : 02 98 33 50 50  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30

### HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834  
29238 Brest cedex 2  
Tel. : 02 98 00 80 80  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30